

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association les Amis du Patrimoine Blacarvillais seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Normandie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Normandie
6 bis, rue Saint-Nicolas
14000 Caen
02 31 91 15 77
normandie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



SAINT MARDS DE BLACARVILLE

1 rue de la Mairie
27500 Saint Mards de Blacarville
02 32 41 19 92
saint-mards-de-blacarville@wanadoo.fr

ASSOCIATION LES AMIS DU PATRIMOINE BLACARVILLAIS

1 rue de la Mairie
27500 Saint Mards de Blacarville
06 04 47 12 22
catherine.coutey@sfr.fr

NOS PARTENAIRES

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

**l'église Saint Médard
de Saint Mards de
Blacarville**



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Saint Mards de Blacarville doit son nom à Saint Médard, second patron de la paroisse après Saint Thibaut. En mars 1835, les communes de Saint Mards sur Risle et Blacarville se sont regroupées pour former Saint Mards de Blacarville.

L'église Saint Médard se compose d'une nef et d'un chœur étroit. La nef présente des soubassements de l'époque romane, mais elle a été presque entièrement reconstruite à la fin du XVème siècle, en silex avec angles et encadrements de pierres. Ses baies sont rectangulaires avec des moulures aiguës et le portail est conçu en anse de panier.

Le clocher, quant à lui, est carré en charpente possède une flèche octogonale.

Le chœur du XIIIème siècle et a été percé au XVIIème de baies cintrées en pierres et au XVIIIèmes de baies carrées en briques.

L'église abrite une riche statuaire avec notamment des statues en pierre du XVIème siècle : Vierge à l'Enfant, Saint Michel et Saint Médard.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'association Les Amis du Patrimoine Blacarvillais et la commune se mobilisent aujourd'hui pour restaurer l'église !

3 tranches de travaux sont aujourd'hui envisagées jusqu'à 2021 :

- Tranche 1 (2019) : terrassement pour assainissement, traitement mэрule, maçonnerie intérieure (murs, sol), menuiseries intérieures (dépose des bois et de la chaire), électricité
- Tranche 2 (2020) : réfection sacristie et maçonnerie extérieure
- Tranche 3 (2021) : remplacement des bancs, chauffage, restauration des vitraux et des statues

Montant des travaux	208 000 €
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	2019



Credit photos © Fondation du patrimoine

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
l'église Saint Médard de Saint Mards de Blacarville

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60115
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint Médard de Saint Mards de Blacarville

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre